

SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

I - ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Historique

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), créée au 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion transformation de 3 ex communautés de communes :

- La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO)
- La Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)
- La Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)

Conformément à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences d'une communauté d'agglomération et à la délibération n°2017-233 portant sur la révision des statuts de la Communauté d'Agglomération, la CA2BM a pour compétence obligatoire la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion des déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

1.2 Territoire desservi

La CA2BM comprend 66 334 habitants (population INSEE MUNICIPALE 2017) répartis sur 46 communes. Ce territoire s'étend sur 409,12 km² avec une densité de 162 habitants au km².

Répartition de la population de la CA2BM

COMMUNE	Population INSEE MUNICIPALE 2017
<i>Airon-Notre-Dame</i>	223
<i>Airon-Saint-Vaast</i>	186
<i>Attin</i>	729
<i>Beaumerie-Saint-Martin</i>	397
<i>Berck-sur-Mer</i>	14 189
<i>Bernieulles</i>	184
<i>Beutin</i>	466
<i>Brexent-Enocq</i>	681
<i>Calotterie (La)</i>	643
<i>Camiers</i>	2 717
<i>Campigneulles-les-Grandes</i>	299
<i>Campigneulles-les-Petites</i>	552
<i>Colline-Beaumont</i>	137
<i>Conchil-le-Temple</i>	1 135
<i>Cormont</i>	319
<i>Cucq</i>	5 121
<i>Ecuire</i>	717
<i>Estrée</i>	290
<i>Estréelles</i>	352
<i>Etaples</i>	10 865
<i>Frencq</i>	843
<i>Groffliers</i>	1 508
<i>Hubersent</i>	269
<i>Inxent</i>	162
<i>Lefaux</i>	238
<i>Lépine</i>	273
<i>Longvilliers</i>	247
<i>Madelaine-sous-Montreuil (la)</i>	161
<i>Maresville</i>	102
<i>Merlimont</i>	3 348
<i>Montcavrel</i>	413
<i>Montreuil</i>	2 014
<i>Nempont-saint-Firmin</i>	198
<i>Neuville-sous-Montreuil</i>	650
<i>Rang-du-Fliers</i>	4 171
<i>Recques-sur-Course</i>	279
<i>Saint Aubin</i>	264
<i>Saint Josse</i>	1 136
<i>Sorris</i>	817
<i>Tigny-Noyelle</i>	174
<i>Touquet-Paris-Plage (Le)</i>	4 223
<i>Tubersent</i>	538
<i>Verton</i>	2 425
<i>Waben</i>	431
<i>Wailly-Beaucamp</i>	1 004
<i>Widehem</i>	244
CA2BM	66 334

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

2.1 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des déchets est composé de 65 collaborateurs répartis comme suit :

	Nombre de poste	Fonction	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade
Administratif					
	1	Responsable de service	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe
	1	Responsable adjoint de service	B	Techniciens	Technicien
	1	Secrétaire (jusqu'au 06/05/2019)	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe
	1	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe
	1	Secrétaire (jusqu'au 31/12/2019)	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif
Livraisons / Contrôles qualité					
	2	Secrétaire (depuis les 15/04 et 05/08/19)	C	Contractuels	Adjoint administratif
	1	Coordonnateur des ambassadeurs de tri	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
Animation					
	1	Ambassadeur de tri	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	2	Ambassadeurs de tri	C	Contractuels	Adjoint technique
Personnel de collecte					
	2	Animateur de tri	C	Contractuels	Adjoint d'animation
	1	Responsable de collecte	B	Techniciens	Technicien
	3	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	2	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	5	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	3	Chauffeur ripeur	C	Contractuels	Adjoint technique
	9	Ripeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
Personnel de déchèteries					
	4	Ripeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique 1ère classe
	3	Ripeurs	C	Contractuels	Adjoint technique
	1	Responsable de déchèteries	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal
	1	Responsable adjoint de déchèteries	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	2	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	1	Chauffeur	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	2	Chauffeur	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	2	Agents de quai	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
7	Agents de quai	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	
5	Agents de quai	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	
3	Agents de quai (Plateformes déchets végétaux)	C	Contractuels	Adjoint technique	

2.2 Moyens matériels

Pour exercer cette compétence, la CA2BM dispose :

- de **3 déchèteries**, situées à Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, et Etaples-sur-mer,
- de **4 plateformes de déchets végétaux** situées à Camiers, Le Touquet, Saint Josse et Verton,
- de la flotte de véhicules suivante :

Pour assurer la collecte :

- **9 bennes à ordures ménagères (BOM)**
- **2 micro-bennes,**
- **1 véhicule plateau** pour les encombrants

Pour le transport des déchets vers les exutoires :

- **4 camions** de transport Ampliroll,
- **1 remorque porte-caissons**

Pour les interventions en déchèterie :

- **2 compacteurs mobiles**, également tracteurs de benne,
- de **6 véhicules de service** : 3 fourgons et 3 véhicules légers,
- d'une **grue sur berce** pour la collecte du verre,
- de **2 compacteurs fixes** (ordures ménagères et emballages recyclables),
- d'une **flotte de 84 bennes métalliques, 4 bennes de compaction ordures ménagères et 3 bennes de compaction emballages** d'environ 30 m³,
- d'un **chariot télescopique** avec godet et fourche,
- d'un **transpalette électrique**,
- d'un **parc de conteneurs** pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers,
- de **deux broyeurs de végétaux.**

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

3.1 Communication orale

❖ Les animations :

Chaque animation scolaire ou grand public fait l'objet d'une première rencontre avec l'instituteur ou le responsable du groupe. Au cours de cette rencontre, les objectifs et le contenu de l'animation sont définis afin d'être le mieux adapté au niveau du public.

Au cours de l'année 2019, 35 animations ont ainsi été réalisées auprès de différents établissements, répartis comme suit :

2019	Type d'intervention	Commune	Nombre d'interventions
ANIMATIONS	Centres de loisirs	Berck	11
	Bailleurs sociaux	Etaples	1
	Ecoles	Berck	2
	Ecoles	Etaples	1
	Collège	Berck	7
	Lycée	Le Touquet	1
	Pôle jeunesse	Montreuil / Ecuire	3
	Résidence personnes âgées	Berck	2
	ESAT	Etaples	2
	IEM / IME	Rang-du-Fliers	1
	Autres centres spécialisés	Berck	4
	TOTAL		

NB: En novembre 2019, un dossier pédagogique a été présenté puis validé par les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de Montreuil sur mer et Etaples sur mer.

❖ Les autres actions :

Suite à la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels, des réunions d'informations et de sensibilisation au tri des déchets ont été organisées auprès des personnels. Ainsi, en 2019, 16 réunions de sensibilisation ont été réalisées.

2019	Type d'intervention	Commune	Nombre d'interventions
SENSIBILISATION PROFESSIONNELS REDEVANCE SPECIALE	Professionnels de la CA2BM	Berck	2
		Etaples	1
		Cucq	2
		Le Touquet	7
		Montreuil	1
		Rang-du-Fliers	1
	Collège direction et personnel	Ecuire	1
	Collège direction et personnel	Etaples	1
TOTAL			16
AUTRES ACTIONS	Forum collégiens	Ecuire	1
	TOTAL		1

❖ Le numéro vert :

Afin de répondre aux différentes questions des habitants (demande, réparations, échanges de bacs, jours de collecte...), un numéro vert est à la disposition des habitants de la CA2BM : **0.800.880.695.**

En 2019, 7 777 appels ont été reçus sur le numéro vert.

3.2 Communication écrite

Début 2019, suite à l'audit du service collecte et valorisation des déchets et aux changements des zones de collecte réparties entre le prestataire Veolia et la régie de la CA2BM à compter du 1^{er} avril, l'ensemble des outils de communication ont été revus.

Ainsi, chaque foyer de la CA2BM a reçu dans sa boîte aux lettres, un courrier du Président accompagné d'un nouveau guide du tri, un mémo tri ainsi qu'un calendrier des jours de ramassage.

Ont également été conçus :

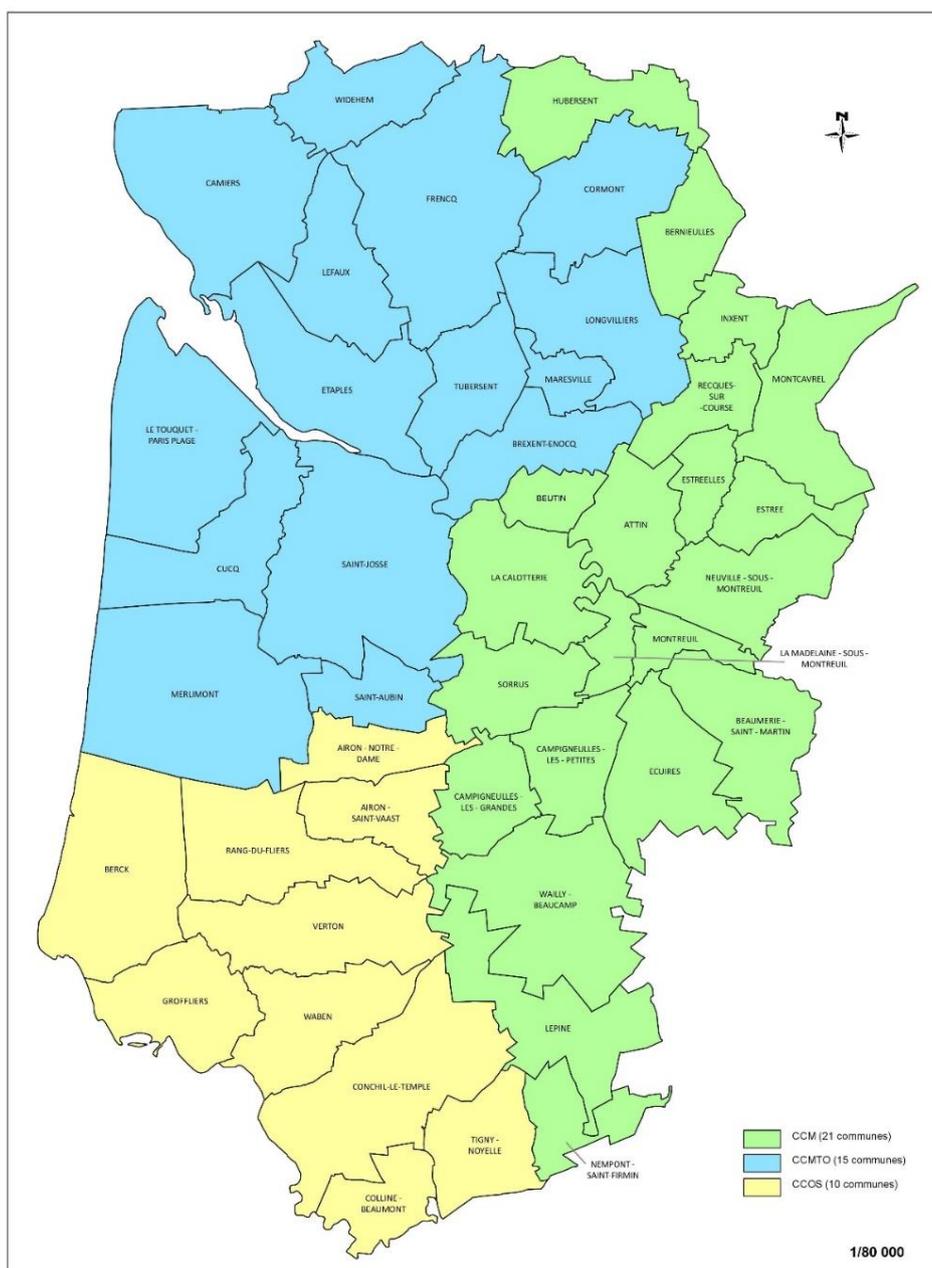
- Des autocollants « consignes de tri » pour le bac jaune (différents formats),
- Un autocollant « consignes de tri » pour le bac bleu (cartons des professionnels),
- Un autocollant « consignes de tri » pour le bac bordeaux (biodéchets des professionnels),
- Un autocollant « consignes de tri » pour le bac ordures ménagères des résidences collectives
- Un panneau « consignes de tri » à destination des locaux collectifs,
- Un panneau « consignes de tri » en 3 langues, à destination des établissements touristiques,
- Etc...

IV - INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 Généralités

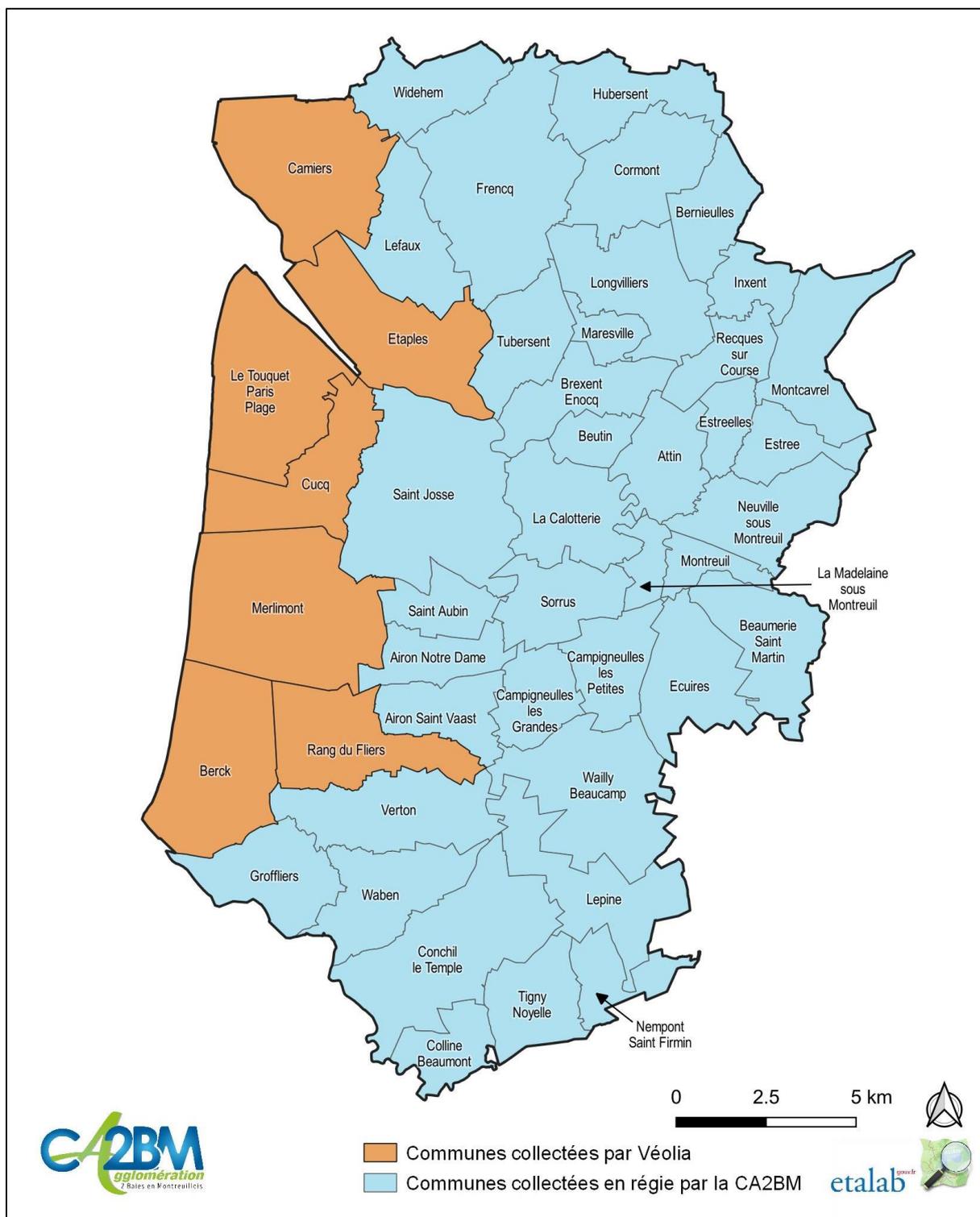
Le territoire communautaire regroupe trois anciennes communautés de communes qui ont été collectées **jusqu'au 31 mars 2019** soit par les prestataires indiqués ci-dessous, soit en régie, en adaptant notamment les flux collectés et les fréquences de collecte au contexte touristique saisonnier :

- l'ex Communauté de Communes du Montreuillois (ex CCM en vert sur la carte) collectée par le prestataire privé Vallière, basé à Beaumerie-Saint-Martin,
- l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (ex CCMTO en bleu sur la carte) collectée par le prestataire privé Véolia, basé au Touquet,
- l'ex Communauté de Communes Opale Sud (ex CCOS en jaune sur la carte) collectée en régie.



Depuis le 1^{er} avril 2019, suite à un audit complet du service « Collecte et Valorisation des Déchets » lancé en 2017, le territoire est réorganisé en 2 parties :

- 7 communes littorales (Berck-sur-Mer, Camiers, Cucq, Etaples, Le Touquet, Merlimont, Rang-du-Fliers), collectées par le prestataire privé VEOLIA
- 39 communes collectées en régie par la CA2BM



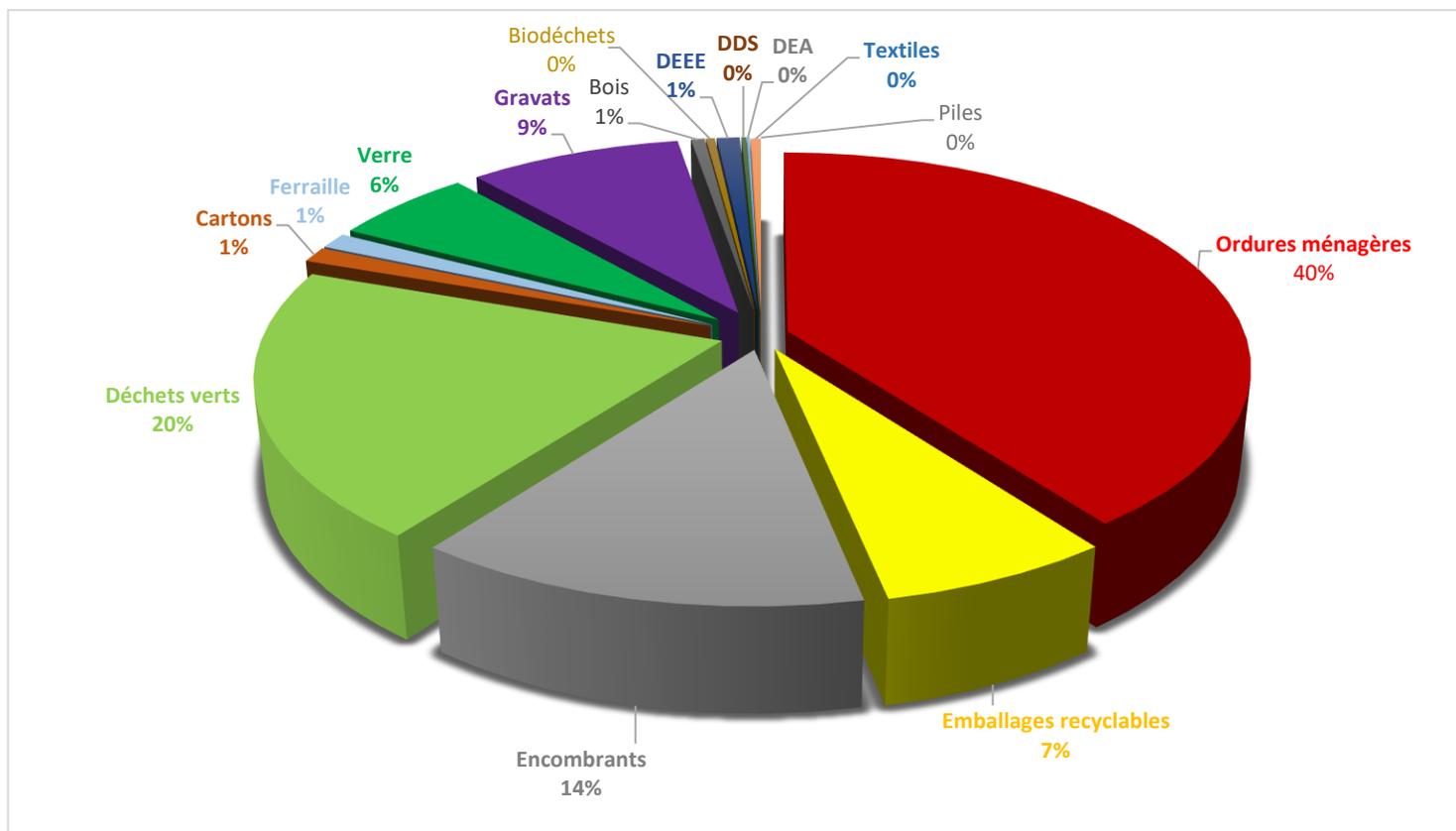
4.2 Tonnages 2019

Les tonnages présentés ci-dessous comprennent les tonnages collectés en porte à porte et en déchèteries.

Nature des déchets	Tonnages 2018 CA2BM	Production 2018 Kg/an/hab.	Tonnages 2019 CA2BM	Production 2019 Kg/an/hab.
Ordures ménagères	29 454,91	438,09	28 854,86	434,99
Emballages recyclables*	4 927,62	73,29	5 035,41	75,91
Encombrants	8 964,44	133,33	9 728,60	146,66
Déchets verts	18 459,32	274,55	14 623,79	220,46
Cartons	631,90	9,40	848,66	12,79
Ferraille	655,30	9,75	871,25	13,13
Verre	4 351,40	64,72	4 196,16	63,26
Gravats	5 789,32	86,11	6 373,57	96,08
Bois	911,50	13,56	410,46	6,19
Placoplâtre	81	1,2	/	/
Biodéchets	69,42	1,03	262,92	3,96
DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Electronique)	611,20	9,09	686,1	10,34
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	157,65	2,34	146,06	2,2
			ECOD DS : 58,29	
			Hors ECOD DS : 87,77	
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	122,95	1,83	90,92	1,37
Textiles	257,99	3,84	305,49	4,6
Piles et accumulateurs	1,735	0,02	2	0,03
TOTAL	75 447,65	1 122,15	72 436,25	1 091,99

*dont environ 19,07 % de refus

Répartition des volumes de déchets 2019



4.3 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en **porte à porte** en bacs hermétiques gris anthracite de 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et en conteneurs de 4 roues (660 et 770 litres). 49 colonnes enterrées d'apport volontaire (de 4 ou 5 m³ selon les sites), accueillent également les ordures ménagères du territoire.

4.4 La collecte des emballages ménagers

Elle est réalisée en **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques à couvercle jaune, de 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 ou 770 litres).

63 containers d'apport volontaire (29 enterrés et 34 aériens), d'un volume de 4 ou 5 m³ selon les sites, accueillent également les emballages ménagers recyclables.

Le flux « Emballages Ménagers » est composé de **bouteilles et flacons en plastique**, de **boîtes et canettes en acier ou en aluminium**, de **briques alimentaires**, de **cartonnettes**, de **journaux**, de **magazines** et de **papiers**.



Ce flux est emmené directement aux centres de tri de Beaurainville où les emballages sont triés en 8 principaux flux, le verre étant directement acheminé sur le site de recyclage de Wingles.

⇒ **Caractérisation et refus**

Dans le cadre de leur contrat avec CITEO (fusion entre ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO), les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.

Il s'agit de prélèvements réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion permettant de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus (proportion d'indésirables).

Pour l'année 2019, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 19,07 %.

⇒ **Contrôles qualités en porte à porte**



En 2019, 10 568 contrôles qualité en porte à porte (avant collecte des bacs jaunes) ont été réalisés par les Ambassadeurs du tri. 1 702 bacs ont été refusés, soit 16,11 %.

4.5 La collecte du verre

Jusqu'au 31 mars 2019, la collecte du verre est réalisée sous forme **d'apport volontaire** sur les territoires des ex Communautés de Communes du Montreuillois et Opale Sud **et en porte à porte** à l'aide de bacs à roulettes 140 litres sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

A compter du 1^{er} avril 2019, l'ensemble du territoire de la CA2BM est collecté en apport volontaire.

Le flux « Verre » est composé de **bouteilles**, de **canettes** et de **pots en verre**.



379 colonnes, dont 34 enterrées, sont réparties sur le territoire de la CA2BM.



Les tonnages de collecte de l'année 2019 (4196,16 t) donnent un ratio de **63,26 Kg/habitant**. A titre de comparaison, les ratios verre 2019 communiqués par CITEO (ex ECO EMBALLAGES) sont les suivants :

- Pas-de-Calais : 40,1 kg/an/hab.
- Hauts-de-France : 35,6 kg/an/hab.
- France : 32,4 kg/an/hab.

4.6 La collecte des encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que **meublier, literie et ferraille**.
Jusqu'au 31 mars 2019, la collecte se fait sur rendez-vous selon l'organisation suivante :

- ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale : Sté VEOLIA
- ex Communauté de Communes du Montreuillois : Sté CleanRécupMetal
- ex Communauté de Communes Opale Sud : Régie de collecte

A compter du 1^{er} avril 2019, la collecte sur rendez-vous est réalisée par VEOLIA sur l'ensemble du territoire de la CA2BM.

Les habitants prennent rendez-vous en contactant le **0.800.009.935**.

4.7 La collecte des cartons

La collecte des cartons est réalisée en **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques à couvercle bleu, de 2 roues (340 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 ou 770 litres).

Cette collecte s'adresse uniquement aux professionnels du territoire, gros producteurs de cartons, et a lieu une à deux fois par semaine selon les secteurs.

4.8 La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets est réalisée en **porte à porte** sur les 7 communes collectées par Veolia, à l'aide de bacs hermétiques à couvercle bordeaux, de 2 roues (140 litres).

Cette collecte s'adresse uniquement aux professionnels du territoire, gros producteurs de biodéchets, et a lieu trois fois par semaine toute l'année.

Le flux « Biodéchets » est essentiellement composé d'épluchures de fruits et légumes et des restes de repas.

4.9 Les déchèteries et les plateformes de déchets végétaux

❖ **Les déchèteries** de la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois sont situées sur les communes de Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer. Elles accueillent les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'accès ou sur reconnaissance de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers les filières de traitement sont réalisées par :

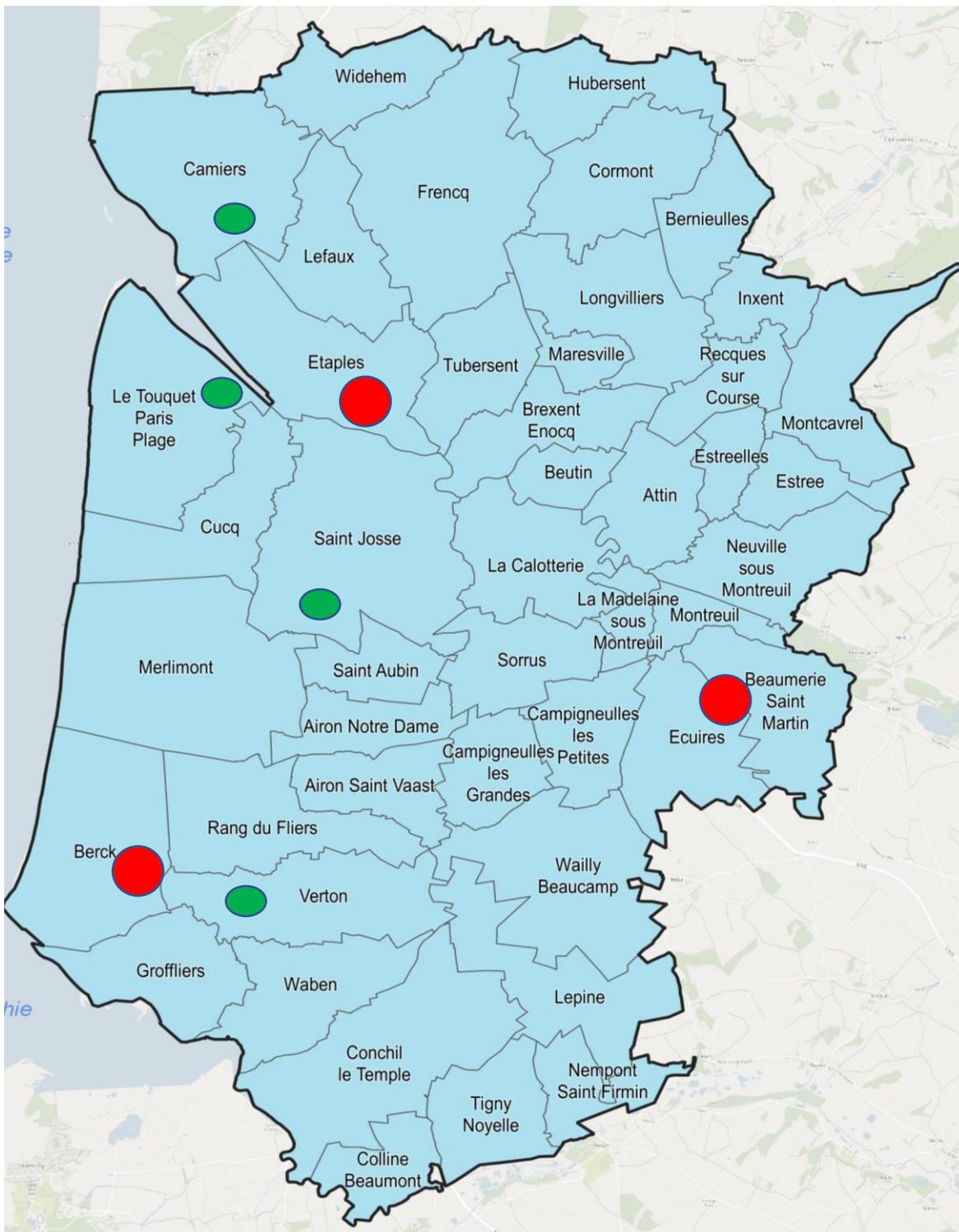
- la Sté VEOLIA pour la déchèterie d'Etaples,
- la régie pour les déchèteries de Beaumerie St Martin et de Berck.

❖ **Les plateformes de déchets végétaux** de la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois sont situées sur les communes de Camiers, Le Touquet, Saint Josse et Verton. Sont acceptés uniquement les déchets végétaux des habitants et des professionnels installés sur le territoire de la CA2BM.

Les plateformes sont accessibles sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers la filière de traitement sont réalisées par la Sté ASTRADDEC et la régie de la CA2BM.

Les déchèteries et les plateformes déchets végétaux de la CA2BM



Déchèterie



Plateforme
déchets végétaux

4.9.1 Les déchèteries

❖ Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois (*uniquement à Beaumerie et Etaples*)
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) (*uniquement à Beaumerie*)
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

❖ Horaires d'ouverture :

Depuis le 1^{er} avril 2019, les horaires des 3 déchèteries du territoire ont été uniformisés de la manière suivante :

BEAUMERIE SAINT MARTIN	BERCK SUR MER	ETAPLES SUR MER
------------------------	---------------	-----------------

Du 1er avril au 30 Septembre	
Du lundi au samedi: 8H30 - 12H 13H30 - 18H	
Fermé le dimanche	Le dimanche: 9H - 12H
Fermé les jours fériés	

Du 1er octobre au 31 mars	
Du lundi au samedi: 9H - 12H 13H30 - 17H30	
Fermé le dimanche et les jours fériés	

❖ **Particularité du site de Berck : site dédié aux professionnels**

La déchèterie de Berck est scindée en 2 sites, l'un pour les particuliers selon les modalités décrites ci-dessus, le second pour les professionnels, selon les mêmes horaires et où sont acceptés les déchets suivants :

- Verre,
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Cartons,
- Encombrants.

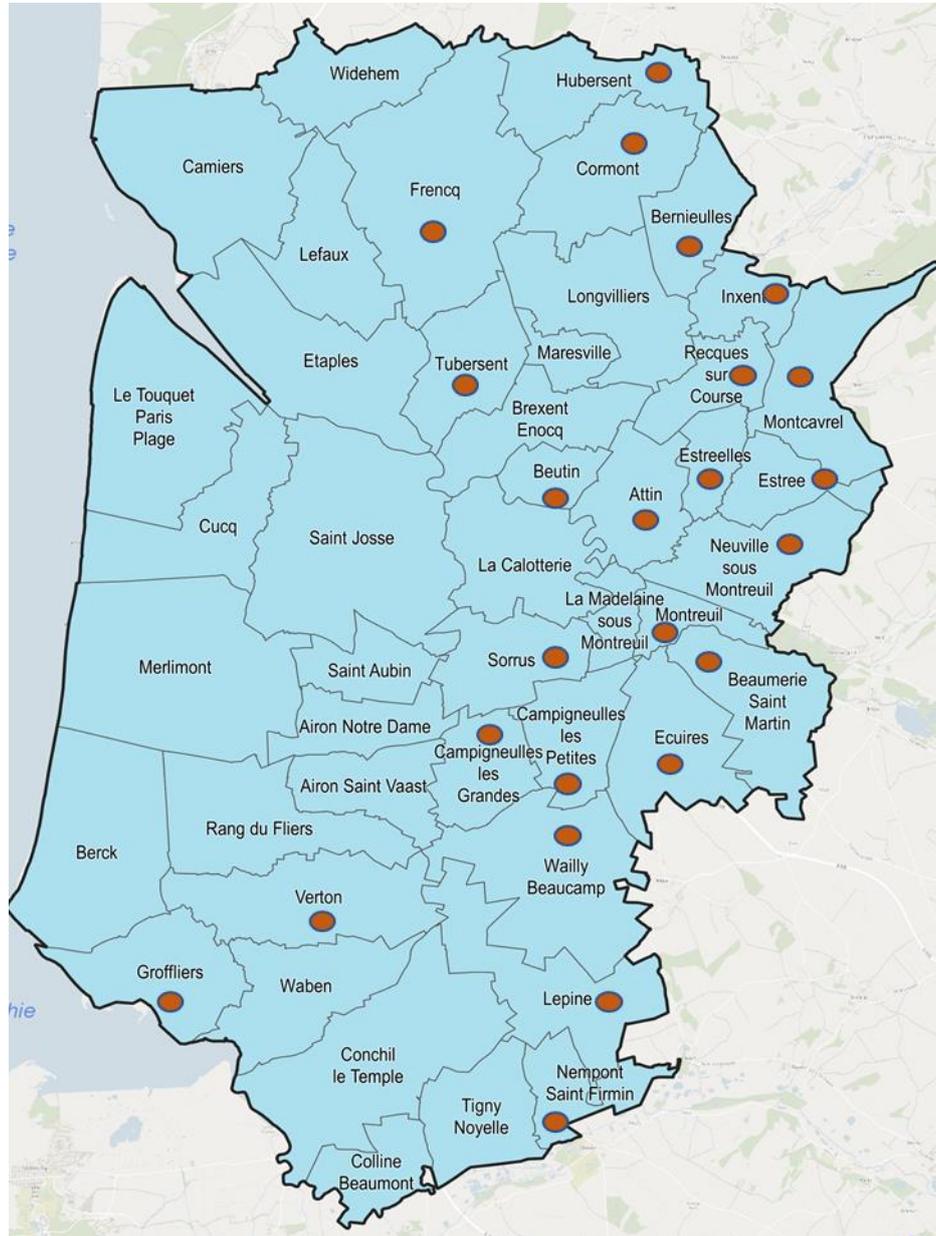
4.9.2 Les plateformes de déchets végétaux

❖ **Horaires d'ouverture :**

CAMIERS	SAINT JOSSE	LE TOUQUET	VERTON
Du 1er mars au 31 octobre			
Lundi, vendredi et samedi 10H - 13H 14H30 - 18H30	Lundi, mercredi, vendredi et samedi 10H - 13H 14H30 - 18H30		
En novembre, décembre et février			
Lundi, vendredi et samedi 10H - 13H 14H - 17H	Lundi, mercredi, vendredi et samedi 10H - 13H 14H - 17H		
Fermé en janvier et les jours fériés			

4.10 Les bennes de déchets végétaux dans les communes

En complément des déchèteries et des plateformes de déchets végétaux, des bennes d'apport volontaire sont en place sur de multiples communes (Cf. carte ci-dessous). Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers la filière de traitement sont réalisées par la Sté ASTRADÉC et la régie de la CA2BM.



Bilan du nombre de rotations de bennes de déchets végétaux en 2019:

CA2BM	Nombre de rotations de bennes 2019	
ATTIN	41	
BEAUMERIE SAINT MARTIN	23	
BERNIEULLES	18	
BEUTIN	29	
CAMPIGNEULLES LES GRANDES	16	
CAMPIGNEULLES LES PETITES	52	
CORMONT	23	
ECUIRES	60	
ESTREE	28	
ESTRELLES	34	
FRENCQ	20	
HUBERSENT	27	
INXENT	15	
LA CALOTERIE	1	
LEPINE	23	
MONTCAVREL	22	
MONTREUIL SUR MER	6	
NEMPONT SAINT FIRMIN	17	
NEUVILLE SOUS MONTREUIL	24	
RECQUES SUR COURSE	44	
SORRUS	56	
TUBERSENT	49	
WAILLY BEAUCAMP	72	
PLATEFORME CAMIERS	55	
PLATEFORME LE TOUQUET	17	
TOTAL	772	ASTRADEC
PLATEFORME CAMIERS	47	
PLATEFORME LE TOUQUET	63	
PLATEFORME ST JOSSE	77	
PLATEFORME VERTON	184	
DECHETERIE BEAUMERIE	73	
DECHETERIE BERCK	402	
TOTAL	846	REGIE
DECHETERIE D'ETAPLES	344	VEOLIA
TOTAL	1962	

4.11 Traitement

Unités de Traitement

Matériaux	Traitement	Société	Localisation
Ordures Ménagères	Méthanisation/Enfouissement	PAPREC	Bimont (62650)
		SUEZ	Dannes (62187)
Encombrants	Tri et valorisation matière	ASTRADEC	Beaumerie (62170)
Déchets Verts	Compostage	AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
		ASTRADEC	Beaumerie-Saint- Martin (62170)
Emballages	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Wingles (62410)
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Transfert/Valorisation selon le type	CHIMIREC	Ecques (62129)
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Recyclage, valorisation énergétique ou élimination spécialisée selon le type	Éco Systèmes	Lesquin (59810)
Déchets d'Eléments d'Ameubleme nt (DEA)	Recyclage, valorisation énergétique selon le type	Ecomobilier	

Les déchets ultimes envoyés vers les centres de Bimont (IKOS) et Dannes (SUEZ) sont valorisés énergétiquement : les biogaz servent au fonctionnement de turbines, permettant la production d'énergie électrique. Cette énergie est introduite dans le réseau de distribution.

Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé vers le centre de tri du Syndicat Mixte de Traitement et de tri (SMTT) de Beaurainville pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

Tonnages valorisés (expédiés vers les filières de recyclages)

FLUX DE MATIERE	TONNAGE
ACIER	171.240
ALUMINIUM	11.917
ELA (Emballages Liquides Alimentaires)	60.691
EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	912.797
Gros de Magasin	644.600
Cartons	848.66
JRM (Journaux Revues Magazines)	1 520.142
PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)	118.685
PET Clair (PolyÉthylène Terephthalate)	315.320
PET Foncé	67.048
VERRE	4 196.16
TOTAL	8 867.26

4.12 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité propose à ses usagers des **composteurs d'environ 350 litres et 600 litres** aux prix respectifs de 10 € et 20€.

Au 1^{er} trimestre 2019, 35 composteurs de 350 litres et 10 composteurs de 600 litres ont été vendus.

A compter du 1^{er} avril 2019, suite à la suppression du ramassage des déchets végétaux en porte à porte sur une partie du territoire de la CA2BM et dans le cadre de la réduction des déchets à traiter, un composteur est mis à disposition gratuitement par foyer, d'un volume au choix de 350 L ou 600 L sur présentation de justificatifs correspondants.

Ainsi, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2019, 1205 composteurs 350 L et 1466 composteurs 600 L ont été remis gratuitement.

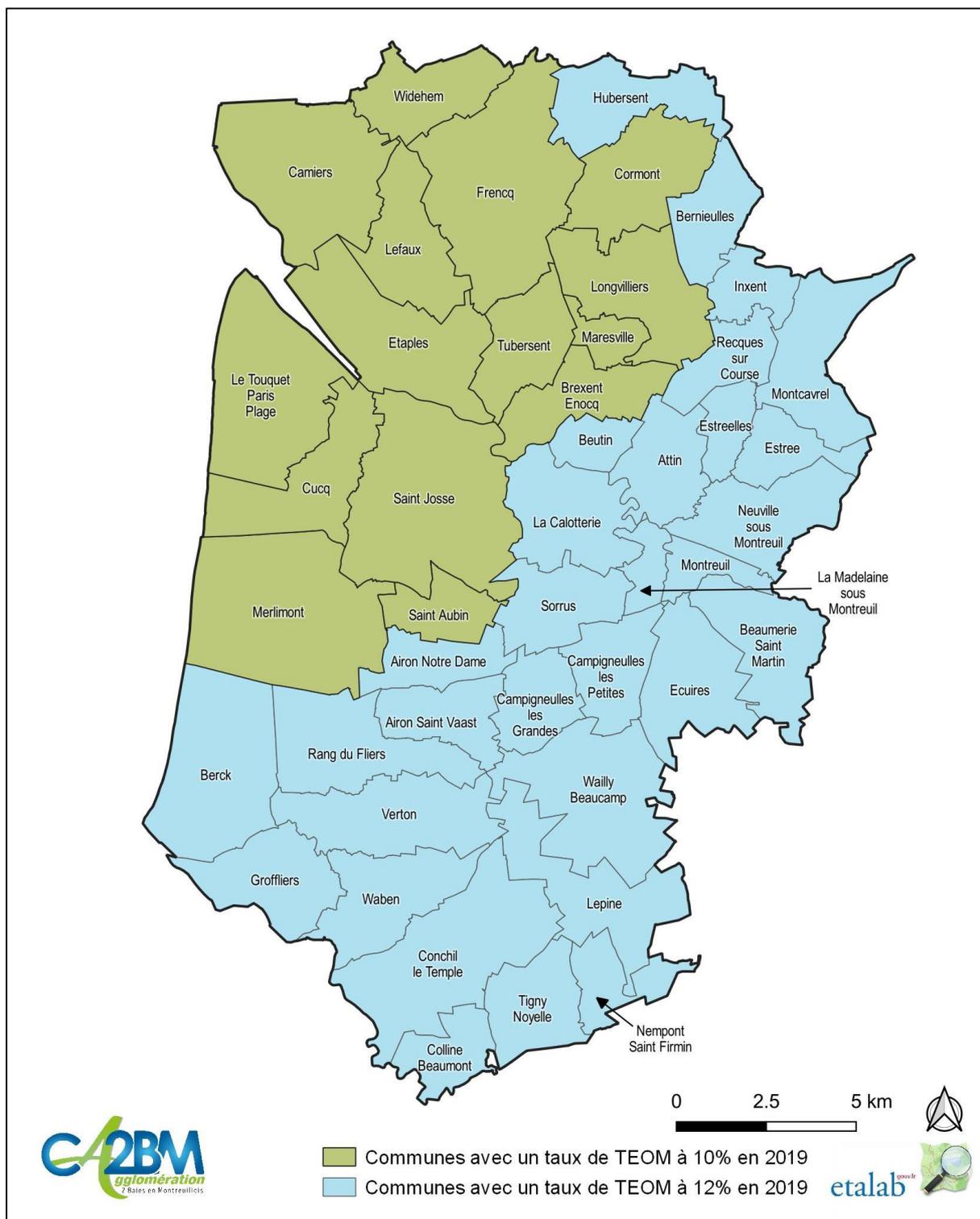
Les composteurs supplémentaires restants payants, 24 composteurs 350 L ont été vendus au prix de 10 € l'unité et 20 composteurs 600 L ont été vendus au prix de 20 € l'unité.

V - Indicateurs Financiers

5.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2019, les taux de TEOM établis sur le territoire de la CA2BM ont été votés à la baisse et définis comme suit :

- **Zone 1** composée des communes faisant partie de l'ex CCMTO : **10 %**
- **Zone 2** composée des communes faisant partie des ex CCOS et ex CCM : **12 %**



5.2 Redevance Spéciale et Redevance Camping

La **redevance spéciale** (RS), initialement mise en place sur les ex Communautés de Communes Opale Sud et du Montreuillois, a été étendue et uniformisée sur l'ensemble du territoire de la CA2BM, au 1^{er} janvier 2019.

Cette redevance spéciale, appliquée auprès des professionnels de la CA2BM, est basée sur le volume d'ordures ménagères et/ou de biodéchets produits (les emballages recyclables étant collectés gratuitement) aux tarifs de :

- 0,025 € le litre pour les ordures ménagères
- 0,013 € le litre pour les biodéchets

Elle concerne les professionnels produisant une moyenne de plus de 480 litres d'ordures ménagères et/ou de biodéchets par semaine.

La redevance spéciale se substituant à la redevance camping, cette-dernière, mise en place auprès des campings de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale au tarif de 48 € l'emplacement, n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

En 2019, 152 professionnels étaient soumis à redevance spéciale, pour une recette de 453 718,75 €. Et plus de 400 professionnels ont été démarchés au cours de cette année pour la mise en place d'un contrat de redevance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement, une redevance est appliquée aux campings de l'ex Communauté de Communes Opale Sud venant déposer eux-mêmes leurs ordures ménagères au centre de transfert de Berck, au tarif 2019 de 114,47 € la tonne, ce qui représente une recette pour l'année 2019 de 12 774,85 €.

5.3 Budget service collecte et valorisation des déchets

Le compte administratif 2019 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses	
Eau et assainissement	4 345.41
Electricité	17 620.85
Carburants	327 755.17
Alimentation	2 749.62
Fournitures diverses	3 300.62
Fournitures entretien	2 923.42
Petit équipement	14 202.82
Fournitures de voirie	856.80
Vêtements de travail	30 785.69
Fournitures administratives	1 675.67
Contrats prestations de service	3 791 187.32
Locations immobilières	0.00
Locations mobilières	12 832.07
Entretien constructions OM	1 481.53
Entretien matériel transport	210 473.90
Entretien autre matériel	8 969.58
Maintenance	25 855.28
Assurance	20 827.80
Etude	59 310.00
Documentation	0.00
Frais de formation	3 327.60
Autres frais divers	4 623.99
Indemnités au comptable et au régisseur	1 067.50
Honoraires	2 400.00
Frais insertion	5 184.00
Frais impression	140 616.40
Publicité	1 180.80
Transport de biens	1 440.00
Frais de déplacement	0.00
Frais de missions	643.00
Frais de réceptions	0.00
Frais d'affranchissement	0.00
Frais de télécommunications	12 638.15
Frais de nettoyage des locaux	6 384.77
Autres services extérieurs	63.00
Taxes foncières	5 933.00
Taxes véhicules	5 721.69
Personnel affecté par le groupement	282 619.48
Personnel affecté par la commune	0.00
Cotisations versées au FNAL	0.00
Cotisations au CNFPT et au CDG	21 429.75
Rémunération personnel titulaire	1 005 697.69
NBI SFT	40 453.66
Autres indemnités personnel titulaire	248 762.92

Rémunération personnel non titulaire	267 659.15
Autres emplois d'insertion	16 085.11
Cotisations à l'URSSAF	239 956.29
Cotisations aux caisses de retraite	330 514.98
Cotisations aux ASSEDIC	11 831.10
Cotisation assurance personnel	19 454.59
Cotisations autres organismes sociaux	31.00
Versements aux autres œuvres sociales	11 799.00
Médecine du travail	5 672.00
Autres charges	2 074.35
Créances éteintes	0.00
Contribution au syndicat mixte de tri	5 226 738.04
Subventions de fonctionnement aux associations	1 000.00
Intérêts emprunts	22 367.95
ICNE	-679.11
Titres annulés	1 268.80
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00
Différences sur réalisations	20 000.00
Dotations aux amortissements	763 186.55
Total Dépenses	13 266 300.75

Recettes	
Excédent fonctionnement reporté	1 625 316.21
Remboursement sur rémunération personnel	10 531.55
Ventes de produits résiduels	0.00
Autres ventes de produits finis	2 571.49
Redevance spéciale OM	453 718.75
Redevances campings	12 774.85
Ventes marchandises	432 768.25
Autres impôts locaux ou assimilés	10 689.00
Autres reversements de fiscalité	269 928.00
TEOM	12 397 359.00
FCTVA	352.54
Autres participations État	2 347.02
Citéo (ex-Eco emballages et Eco Folio)	1 785 813.93
Autres attributions et participations	0.00
Mandats annulés	0.00
Produits de cessions d'immobilisations	20 000.00
Différences sur réalisations transférées en investissement	0.00
Produits exceptionnels	4 957.78
Total Recettes	17 029 128.37

INVESTISSEMENT 2019

Dépenses	
Capital emprunt	121 389.27
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations	0.00
Acquisition terrain	0.00
Installations générales	55 603.68
Autres constructions / Hangar Cucq	159 000.00
Autre matériel et outillage incendie	512.64
Autres installations matériel et outillage	62 549.40
Matériel de transport	470 882.69
Matériel informatique	27 130.40
Mobilier	206.96
Autres- bacs	786 360.13
Autres-colonnes	
Autres-containers enterrés Etaples	
Autres-divers	
Construction aménagement plateformes déchets verts	968 515.28
Réhabilitation déchèterie Camiers	219 909.66
Extension déchèterie Berck (terrain)	102 091.16
Total dépenses	2 974 151.27

Recettes	
Excédent investissement reporté	2 580 073.59
FCTVA	471 588.84
Affectation résultat fonctionnement	2 500 000.00
Plus ou moins-values sur cessions	20 000.00
Amortissements immobilisations	763 186.55
Total recettes	6 334 848.98

Reports d'investissement :

- Dépenses :249 297.08€
- Recettes : 30 000.00€